



CSEM – Infolettre COVID-19

Édition Rentrée scolaire

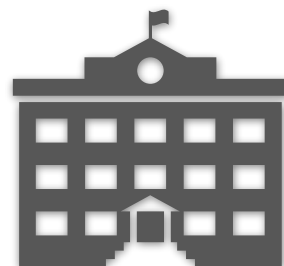


Cette sixième édition de notre infolettre sur la COVID-19 renferme l'information la plus récente concernant les directives du ministère de l'Éducation et les consignes de la Santé publique. Vous y trouverez également des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les parents et les élèves.

Rentrée scolaire

La CSEM continuera de mettre en œuvre les protocoles du Ministère liés à la COVID-19 au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Vous avez des questions? Nous avons les réponses! Consultez notre section [FAQ portant spécifiquement sur la COVID-19](#), actualisée sur une base régulière. Plus de 75 questions et réponses y sont actuellement répertoriées.

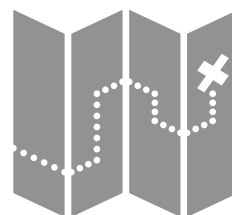


Pour tout renseignement sur le plan de la rentrée scolaire présenté dans les éditions antérieures de notre infolettre, [cliquez ici](#).

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

Prévoyez-vous voyager durant les Fêtes?

Les parents sont nombreux à téléphoner à la commission scolaire en ce qui a trait aux voyages qu'ils planifient durant les Fêtes, à l'enseignement en ligne et à la possibilité de recevoir, à leur retour de vacances, du travail préparé par les enseignants, que leur enfant pourrait réaliser durant sa quarantaine obligatoire.



Nous tenons à préciser qu'aucun travail ne sera fourni aux élèves qui reviennent de voyage et que ces derniers n'auront pas accès à l'enseignement à distance. De plus, nous souhaitons rappeler aux parents que, conformément aux directives du MEQ :

- * Seuls les élèves qui ont reçu l'ordre de se placer en isolement à la suite d'un résultat positif alors qu'ils fréquentaient l'école recevront des services pédagogiques et/ou du travail de la part de leurs enseignants.

Nous vous invitons à en tenir compte au moment de planifier vos déplacements du temps des Fêtes.

Procédures d'isolement – FAQ

Veuillez [cliquer ici](#) pour obtenir des réponses à quelques-unes des questions les plus fréquentes concernant la procédure d'isolement en vigueur dans nos écoles, nos centres et nos bâtiments.

Nouvelles mesures sanitaires du ministère de l'Éducation pour les établissements scolaires



De nouvelles mesures à l'intention des élèves de 3^e secondaire

Depuis le 2 novembre 2020, de nouvelles directives des autorités de santé publique précisent que le nombre d'élèves en milieu scolaire doit être réduit. Par conséquent, il a été demandé aux écoles situées en zone rouge de diminuer de moitié la présence en classe des élèves de 3^e secondaire. Voici les grandes lignes de cette nouvelle directive :

- Les élèves de 3^e secondaire se présentent à l'école un jour sur deux si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées (p. ex., salles de classe exigües);
- Ils suivent leur horaire régulier, mais alternent entre des jours de cours en classe et à distance. Cette démarche a pour but d'assurer la poursuite des apprentissages;
- Ils suivent leur horaire selon le cycle habituel, avec les mêmes enseignants, avec le même groupe, 1 jour sur 2 en présence à l'école;
- La journée suivant leur présence en classe, ils poursuivent leurs apprentissages à distance avec l'enseignant habituel;
- Lorsqu'ils sont à la maison, ils doivent obligatoirement être présents en ligne selon les instructions données par l'école.

- ✓ [Cliquez ici pour lire l'intégral de la lettre du ministre adressée aux parents.](#)
- ✓ [Cliquez ici pour consulter le document « Formule d'enseignement hybride pour tous les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire ».](#)
- ✓ [Cliquez ici pour consulter le document « Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur ».](#)

Un centre d'assistance TI à votre service!

Pour les élèves de l'école virtuelle et ceux de 3e, 4e et 5e secondaire



Les Services des technologies de l'information continuent de répondre aux besoins de la clientèle de l'école virtuelle par l'entremise du centre d'assistance. Ce centre vise principalement à fournir un soutien technique en matière de technologie éducative aux apprenants en ligne de notre école virtuelle, ainsi qu'aux élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire visés par la formule d'enseignement hybride.

- * **Le centre d'assistance est accessible** du lundi au vendredi, de **8 h 00 à 15 h 45**.
- * Communiquez avec le centre par téléphone au **514 483-7502** ou par courriel ITHelp@emsb.qc.ca

Modification au régime pédagogique – Ajout de journées pédagogiques en 2020-2021

Le ministre de l'Éducation a récemment annoncé une modification au régime pédagogique afin d'ajouter trois journées pédagogiques au calendrier de tous les établissements scolaires de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire en formation générale des jeunes, peu importe le palier d'alerte de la zone où ils se situent. Cette nouvelle mesure permettra également aux équipes de peaufiner l'encadrement offert à chacun des élèves tout au long de l'année.



Ces trois journées supplémentaires devront être ajoutées au calendrier scolaire déjà établi en fonction des obligations suivantes :

- elles doivent se dérouler entre le 29 octobre et la fin de l'année scolaire 2020-2021;
- elles doivent se dérouler selon un maximum d'une journée additionnelle par mois.

Par ailleurs, pour permettre au personnel scolaire de se familiariser davantage avec le numérique et d'échanger sur le sujet, le Ministère organise, pour une deuxième année consécutive, la Journée du numérique en éducation. Cette année, l'événement se déroulera entièrement en ligne, le vendredi 13 novembre 2020. La direction de l'école de votre enfant vous communiquera de plus amples renseignements.

- ✓ [Cliquez ici pour lire l'intégral de la lettre du ministre.](#)

Continuez à vous protéger et à protéger les autres contre la propagation de la COVID-19 en évitant les grands rassemblements et les lieux bondés!

Il s'agit d'une responsabilité collective.

